

ACQUAVIVA EMMANUEL

RESIDENCE LA FIGUIERE LE RUBIS

8, RUE DE LA FIGUIERE

13090 AIX-EN-PROVENCE

Lettre Recommandé

Objet : recours gracieux contre le PC 13 001 19J0424 du 5, avenue Coirard Aix-en-Provence

Madame le Maire,

Dernièrement, des habitants du quartier du Pigonnet ont alerté notre CIQ au sujet du projet immobilier du 5, avenue Louis Coirard qui prévoit la destruction de 5 logements pour construire 25 logements avec 51 places de stationnement.

L'opération AIXCELLENCE pour 113 logements est contiguë au projet que nous mettons en cause.

Nous vous précisons que l'avenue Louis Coirard est dans sa partie la plus étroite une voie à sens unique sans trottoirs règlementaires (entre 45 et 90 cm) avec 3 m de passage entre les bordures. Ainsi, il est contrariant de constater que les entrées-sorties des 51 véhicules se feront dans cette zone rendant difficile la cohabitation avec le flux existant.

En ce qui concerne la circulation, ce projet nous paraît incompatible pour les raisons suivantes :

1. Parcelle A : création d'un accès véhicule dans la partie la plus étroite ;
2. Parcelle B : entrée-sortie d'une cinquantaine de véhicules à un endroit étroit et sans visibilité ;

Par conséquent, il s'agit bien de la **dangerosité de la circulation** que va entrainer ce projet dans cette zone qui est l'objet de notre inquiétude que ce soit pour les piétons avec ou sans poussettes d'enfants, que pour les vélos.

En conclusion, nous sollicitons votre haute bienveillance quant à l'annulation de ce projet suivant sa formule actuelle.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Emmanuel AQUAVIVA



Président du CIQ Pigonnet-Beauvalle-L'Ensoleillée